



# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 31- 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LACOUTURIERE Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX VOIES COMMUNALES : Demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention – programme 2016 – doivent être déposés auprès du Conseil départemental pour le 1<sup>er</sup> octobre dernier délai.

Il précise que les dossiers seront transmis préalablement à l'envoi des délibérations correspondantes qui interviendra dès qu'elles auront été visées par la Préfecture.

Monsieur le Maire présente les devis établis par l'entreprise SIORAT pour la réalisation des travaux de grosses réparations aux voies communales à Négrignas et à Vervialle (VC 5B) ; le montant des devis est de :

- 18 568 € H.T. pour Négrignas
- 2795.20 € H.T. pour Vervialle

Il précise que les voies situées au centre du village de Négrignas n'ont jamais été classées dans la voirie communale et propose de régulariser cette situation préalablement à la réalisation des travaux (délibération N° 33 du même jour).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'inscrire les travaux de grosses réparations aux voies communales à Négrignas et à Vervialle au programme 2016 des aides aux communes.
- **DIT** que le dossier sera déposé sur la base des devis établis par l'entreprise SIORAT pour un montant total de 21 363.20 € H.T..
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ces travaux.

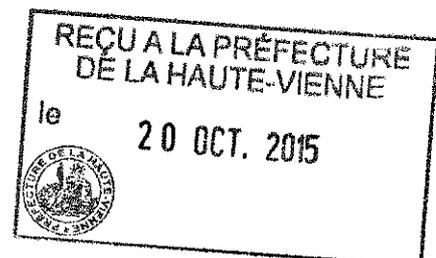
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,



# DÉLIBÉRATIONS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 32-2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

**SECRETAIRE** : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### EQUIPEMENTS SIGNALIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Monsieur et Mme LAHAYE, propriétaires de l'unique hôtel restaurant de la commune, « Le Ranch des Lacs » à VERVIALLE, par lequel ils sollicitent la possibilité de prévoir la mise en place de panneaux signalant la direction de leur établissement aux principaux carrefours situés sur les routes départementales RD 14 et RD 69.

En effet, l'établissement n'est indiqué qu'à partir de l'embranchement de la RD 14 et de la voie communale de Vervialle et les données GPS orientent les clients vers le bourg où aucun panneau ne signale cet hôtel restaurant.

Monsieur COUTAUD Philippe, Adjoint, dit qu'il serait également utile de signaler les gîtes à l'entrée de chaque voie communale les desservant et présente, sur plan, les 7 points à équiper soit 13 panneaux rectangulaires de 600 par 120 (carrefours et entrées de voies communales) étant précisé qu'il conviendra de solliciter les services du département quant à l'autorisation d'implanter ces équipements signalétiques réglementaires.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental pour la programmation 2016 : « Equipements signalétiques ».

Il présente le devis établi par la société « SIGNALS » d'un montant de 2148.12 € H.T..

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'inscrire le projet « EQUIPEMENTS SIGNALIQUES » au programme 2016 des aides aux communes pour un montant de 2148.12 € H.T..
- **DIT** que les panneaux ne pourront être implantés en bordure des routes départementales sans autorisation préalable
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ce projet.

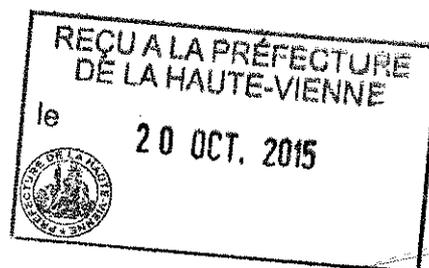
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 33- 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

**CLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX A NEGRIGNAS DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal, sans enquête préalable au sens de la loi du 9 décembre 2004 N° 2004-1343.

Il expose que 2 portions de chemin situées au milieu du village de Négrignas et desservant plusieurs habitations n'ont jamais été classées dans la voirie communale ; seule la route de Négrignas (VC 3) à La Grange a fait l'objet d'un classement.

Par délibération de ce jour, il a été décidé de programmer les travaux de grosses réparations aux voies communales incluant la réfection totale des chemins ruraux situés dans le bourg de Négrignas et de les intégrer dans la voirie communale.

La longueur totale des chemins à intégrer dans la voirie communale est de 550 mètres :

- une portion, au nord du village, de la VC 3 à la RD 14 qui deviendra la VC 3A (362 mètres)
- une portion, au centre de Négrignas, partant de la VC 3 A à la RD 14 qui deviendra la VC 3B (188 mètres)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'intégration dans la voirie communale des chemins ruraux desservant le village de Négrignas d'une longueur totale de 550 mètres
- **DIT** que la longueur de voirie communale d'Augne après intégration des chemins situés à Négrignas est de 11.04 kms
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir le nouveau tableau de classement des voies communales de la commune

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

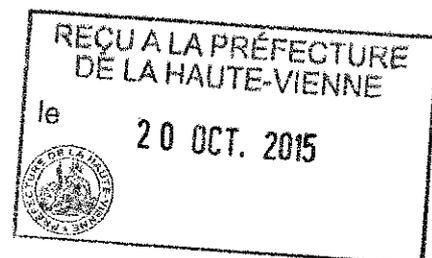
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,

# DÉLIBÉRATIONS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 34 – 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 21 septembre 2015

**PRESENTS :** MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

**ABSENTS:** LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

**SECRETAIRE :** M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL A « LA VEDRENNE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 décembre 2014, il avait été décidé de prendre en compte la demande formulée par Monsieur et Madame TROIVILLE demeurant à La Vedrenne, relative à la demande d'aliénation d'un chemin rural situé à La Vedrenne – section D - chemin désaffecté, longeant leur propriété au nord des parcelles 131 et 132.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Rémi CARCAUD, Directeur de la SAFER Marche Limousin en retraite, a été nommé Commissaire enquêteur par arrêté en date du 3 septembre 2015.

L'enquête publique se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 16 octobre 2015 inclus.

Monsieur le Maire précise que tous les frais afférents à cette demande seront pris en charge par le demandeur et propose d'établir la liste des frais étant précisé qu'un état a été signé par les demandeurs attestant de leur engagement envers la commune le 28 septembre 2015 :

- Honoraires du Commissaire enquêteur
- Parution dans la presse
- Frais de géomètre
- Achat du terrain
- Frais de notaire et de publication au bureau des hypothèques

Pour des raisons de simplification de gestion, la commune procédera au paiement des factures au fur et à mesure de leur réception et établira au nom de M. et Mme TROIVILLE, le titre de remboursement intégral, sur présentation des justificatifs étant précisé que les frais seront répercutés y compris en cas de non aboutissement du projet.

Le prix du terrain ainsi que le choix du notaire qui sera chargé d'établir l'acte authentique de légalisation de cette cession seront évoqués lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle celui-ci devra statuer après avoir pris connaissance du rapport de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes relatifs aux dispositions énoncées quant à la prise en charge par Monsieur et Madame TROIVILLE des frais engendrés par le déroulement de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural désaffecté situé à La Vedrenne
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir l'état réel des frais et de faire procéder à l'émission du titre de recettes dès la fin du déroulement des opérations

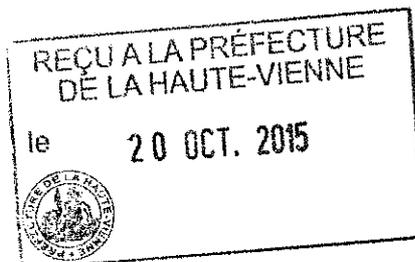
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,



# DÉLIBÉRATIONS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 35 – 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

**SECRETAIRE** : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### TRANSPORT SCOLAIRE :

#### - Avenant N° 2 à la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire établie entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la commune d'Augne est arrivée à échéance à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Il convient de proroger d'une année scolaire supplémentaire soit 2015/2016 la convention arrivée à son terme, approuvée par délibération du Conseil Municipal d'Augne le 9 juillet 2010 et le 20 août 2014.

Par la suite, cette convention fera l'objet d'une reconduction tacite annuelle, dans la limite de deux années scolaires soit jusqu'à la fin de 2017/2018 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant N° 2 à la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire**

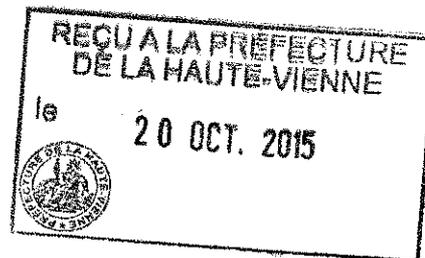
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015

LE MAIRE,



# DÉLIBÉRATIONS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 36 – 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

SECRETAIRE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### **TRANSPORT SCOLAIRE : Fixation de la participation annuelle appliquée aux familles pour l'année scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tarif facturé à la commune par le Conseil départemental pour le service régulier de transport scolaire :

- 65.00 € / enfant pour le 1<sup>er</sup> enfant transporté
- 32.50 € / enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant transporté

La participation annuelle demandée aux familles par la commune d'Augne depuis l'année scolaire 2005/2006 avait été fixée à 30 euros par élève scolarisé en maternelle, primaire et collège.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de fixer le montant de la participation familiale annuelle aux transports scolaires des élèves de maternelle, primaire et collège, à compter de l'année scolaire 2015/2016, comme suit :**
  - 30 € par enfant pour le 1<sup>er</sup> enfant transporté
  - 15 € par enfant à partir du 2<sup>ème</sup> enfant transporté

Cette délibération annule et remplace la délibération du 20 mai 2005 reçue en Préfecture le 30 mai 2005.

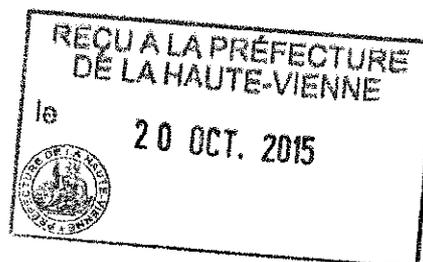
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 37 – 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

**PRESENTS** : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

**ABSENTS**: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

**SECRETARE** : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

**PROJET DE RENOVATION ET REAMENAGEMENT DU BÂTIMENT MAIRIE ET SALLE  
DES FÊTES**  
**DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « REHABILITATION  
ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 septembre 2014, il a été décidé d'envisager les travaux de rénovation et de réaménagement du bâtiment mairie et salle des fêtes dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité et de la sécurité incendie.

L'étude technique détaillée et l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération ont été réalisées par l'ATEC : le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 111 400 € H.T..

La commune a sollicité auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT l'obtention de subventions sur la base de l'estimatif de l'ATEC et a obtenu les financements suivants :

- Conseil Départemental = 20 400 € soit 30% pour la partie rénovation et 17 360 € soit 40% pour la partie accessibilité

- DETR = 27 850 € soit 25% sur la globalité du projet

Monsieur le Maire précise que le projet présenté par Monsieur Bergeron, architecte, inclut :

- la dépose du parquet du bureau de la mairie et de l'entrée, le sol étant affaissé et soutenu par des étais ; le solivage actuel n'étant pas stable pour recevoir les aménagements relatifs à l'accessibilité.
- l'isolation des murs, par l'intérieur, de tout le bâtiment
- le remplacement de 2 portes et de 2 fenêtres en PVC par des menuiseries en bois

Ces deux postes n'ont pas été intégrés dans l'étude réalisée par l'ATEC, ce qui porte le montant estimatif des travaux à : 199 500 € H.T..

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce dossier pourrait bénéficier des aides de la Région Limousin dans le cadre de la « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics » - 3<sup>ème</sup> vague.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment est composé au rez-de-chaussée par l'unique bureau de la mairie et par la salle des fêtes ; à l'étage par un logement communal qui a été aménagé en 1999.

Monsieur le Maire propose de présenter également, pour ce bâtiment, le chiffrage relatif à l'isolation des combles perdus pour atteindre un niveau de performance énergétique maximum.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

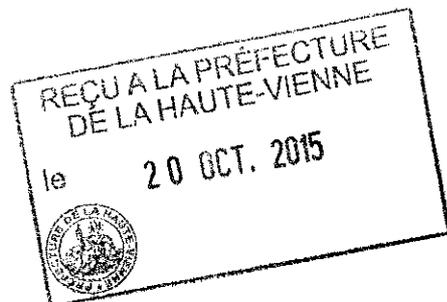
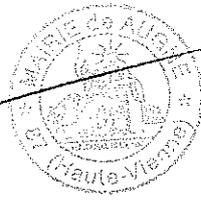
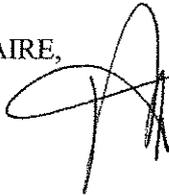
- **APPROUVE** le projet actualisé de rénovation, réaménagement et mise aux normes pour l'accessibilité du bâtiment mairie et salle polyvalente incluant la réfection totale du plancher, l'isolation de tout le bâtiment dans le respect des critères relatifs à la réhabilitation énergétique pour la totalité des travaux susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité.

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional l'attribution d'une subvention au titre du programme « Réhabilitation énergétique des bâtiments publics » pour la réalisation du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer ce programme et à engager les dépenses liées à cette opération pour un montant de 199 500 € H.T.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier auprès de Monsieur le Président de la Région Limousin – Service Energie, Environnement et Changement Climatique

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,





# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 38- 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

SECRETARE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### REMBOURSEMENT ACHAT DE PLANTES POUR JARDINIÈRES

Monsieur COUTAUD Philippe, Adjoint, avait été chargé de procéder à l'achat de plantes pour les jardinières de la commune.

Il présente les factures conformes fournies par les différents fournisseurs dont le montant total est de : **161.95 €.**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de rembourser à Monsieur COUTAUD Philippe le montant relatif à l'achat de ces plantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DIT qu'il sera procédé au remboursement des plantes achetées par Monsieur COUTAUD Philippe pour un montant de 161.95 €**

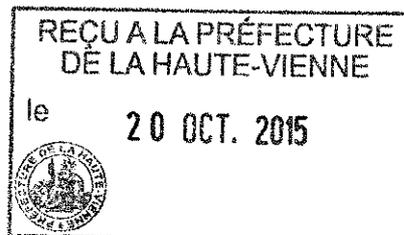
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,





# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 39- 2015

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2015

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – SUBRENAT Valérie – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent –

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique – LAHAYE Grégory (excusé)

SECRETARE : M. COUTAUD Philippe

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	7	0	7	7	0	0

### ASSOCIATION CANOU EN LIMOUSIN : DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un don d'un montant de 693.03 € avait été fait à la commune par l'Association « CANOU EN LIMOUSIN ».

Monsieur DROUARD Daniel, Président de l'Association avait précisé qu'il souhaitait que cette somme soit consacrée à des actions à caractère social, telles aide ponctuelle à des personnes démunies, repas ou cadeaux pour Noël ou autres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'utilisation de cette somme.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DIT que la somme versée par l'Association « CANOU EN LIMOUSIN » sera répartie, à part égale, entre chaque enfant domicilié sur la commune, des nouveaux nés et jusqu'aux enfants scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'établir la liste des enfants domiciliés sur la commune et de procéder au versement de la somme revenant à chaque famille qui sera informée de l'origine de cette démarche.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 octobre 2015.

LE MAIRE,

